

LYON, CAPITALE DE LA FRATERNISATION

« Il y a un mot qui m'exalte, un mot que je n'ai jamais entendu sans ressentir un grand frisson, un grand espoir, le plus grand, celui de vaincre les puissances de ruine et de mort qui accablent les hommes, ce mot c'est : fraternisation. »

Ecrit admirable de Paul Eluard dans « *La Vie Immédiate*. ». Grande question que celle de la fraternisation, cette forge de l'esprit commun. Tous sur la même terre. Tous pour vivre ensemble. Alors, n'y aura-t-il rien à faire entre amis de la France, de son sol et de sa culture, nés d'ici où d'ailleurs, en France, en Turquie ou en Arménie ?

Sortons des clichés. Les responsables des associations turques qui sont venus me voir après la manifestation du 18 mars 2006 étaient blessés. La description, reprise par tous les médias, était celle d'un défilé de négationnistes crypto-fascistes, ayant troqué l'idée de patrie contre celle de nation, ignorant et la loi et les travaux des historiens, vivant l'entrée dans le troisième millénaire comme une plongée goulue dans l'obscurantisme. Et dans le même temps, j'avais devant moi des militants sincères, pénétrés d'idéal, oeuvrant depuis des décennies au sein d'associations municipales qui jamais ne se sont faits connaître pour quelque écart extrémiste ou négationniste ...

La manifestation du 18 mars ?

Nous avons adressé à la Préfecture du Rhône un compte rendu détaillé, argumenté, appuyé sur maints justificatifs, disponibles pour qui le veut (sevda.gog@laposte.net). Une seule pancarte était négationniste, portant le libellé « *il n'y a jamais eu de génocide arménien* ». Cette pancarte, reprise par toute la presse comme si elle résumait la manifestation, a été vue en réalité rue de la Barre, et place Bellecour avant le départ de la manifestation. Elle a été retirée dès que les responsables sont arrivés sur place, et ne figuraient ensuite que les pancartes officielles, reconnaissables car imprimées, et toutes contrôlées par la Préfecture.

Le salut du « loup gris », signe de ralliement du Parti du Mouvement National ? Ce parti avait refusé d'appeler à cette manifestation ! Aussi, il s'est agit de débordements déplorables, contraires à toutes les consignes, mais qui peuvent exister dans toute manif. Ni plus, ni moins. Et chacun sait ce que l'on peut faire dire à une manifestation par la technique des « plans rapprochés ». Beaucoup de photos ont été prises, et nous sommes prêts à tous les débats sur ces questions.

Alors, nous souhaiterions convaincre, inviter à sortir du confort des idées reçues. Il y a mille raisons de penser que l'édification de ce mémorial qui n'aurait pas vu le jour sans la cause arménienne, mais qui n'est pas limitée à celle-ci, doit être l'occasion d'un véritable pas en avant.

Les associations turques, qui se revendiquent laïques et républicaines, me demandent aujourd'hui, dans ce fracas, de tenter de faire entendre leurs voix. Mon intervention, comme avocat, n'a de sens que parce que ces associations respectent le droit et toutes les lois. Toutes.

Mais il faut aussi dire combien cette loi est imparfaite : proclamant la reconnaissance du génocide, mais n'instituant pas un régime juridique. *Imperfecta lex, sed lex*. Et il faudra aller au delà de la loi. Je renvoie aux vraies questions posées par les plus grands historiens qui demandaient dans un appel de janvier 2006 l'abrogation de toutes les lois définissant des événements historiques.

* * *

L'événement est là, et il se passe quelque chose à Lyon. Soyons à la hauteur. Les associations turques souhaitent, cette occasion, avancer dans la voie de cette fraternisation dans une France généreuse, avec une Arménie prospère et une Turquie moderne.

Fraternisation ? D'accord, mais rien n'est possible sans le salut devant l'histoire. D'accord, mais rien n'est possible sans respect mutuel. Et, une grande métropole européenne comme Lyon n'aurait-elle pas de rôle à jouer sur ce point ? Est-il impossible de dégager ici les voies d'une fraternisation ? Ni dos à dos, ni communauté contre communauté, alors que de part et d'autre chacun se vit comme citoyen de la République et européen convaincu, entre droits et devoirs. Avec l'ardente volonté de construire, l'intelligence pour dépasser les antagonismes, ne pas se tromper d'interlocuteurs, et créer par la compréhension, le climat de confiance qui permet d'ouvrir les portes et les coeurs. Impossible ? Impossible fraternisation ?

Gilles Devers

Gilles Devers est l'avocat du Comité de coordination des associations Turques de la région lyonnaise